



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} mars 2023

Délibération n°04-2023
Rapporteur : Frédérique PARIS

Votants pour : 30
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le premier mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Valérie DIOT à Gérard LEMERCIER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Pascal GRIHAULT à François VANFLETEREN, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH

Absent : Jérôme VARANGLE, Julien LEFEVRE, Justine PIQUOT

Date de la convocation : 23 février 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

TARIFICATION DES EMPLACEMENTS POUR LES MARCHÉS DE NOËL

Exposé des motifs :

Dans le cadre des festivités de « Bernay Scintille », la Ville de Bernay organise un marché de Noël au sein de l'Abbatiale. Pour l'année 2023, il est prévu durant le week-end des 9 et 10 décembre 2023.

En vue de démarcher les professionnels adéquats, il est nécessaire de fixer au préalable les tarifs des différentes configurations d'occupation de l'espace qui seront proposées pour l'année 2023 et pour les années futures.

À la suite du retour d'expérience de l'édition 2022, l'évolution mesurée des tarifs permettra d'améliorer l'organisation des prochains marchés de Noël tant pour les exposants que pour le public présent.

A ce titre, les tarifs proposés à la validation des membres du Conseil Municipal sont les suivants :

- > Grand box entre les piliers : 120 Euros pour les deux jours
- > Petit box entre les piliers : 110 Euros pour les deux jours
- > Linéaire au niveau de l'allée centrale :
 - * 40 Euros pour 2 mètres pour les deux jours
 - * 80 Euros pour 4 mètres pour les deux jours
 - * 100 Euros pour les 6 mètres pour les deux jours

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°48-2022 en date du 19 mai 2023 fixant la tarification des emplacements pour les marchés de Noël

Vu l'avis favorable des membres de la commission « *Finances, Economie, Administration générale* » du 22 février 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'ABROGER** la délibération n°48-2022 fixant la tarification des emplacements pour les marchés de Noël
- **D'APPROUVER ET DE FIXER** les tarifs suivants pour le marché de Noël
 - > Grand box entre les piliers : 120 Euros pour les deux jours
 - > Petit box entre les piliers : 110 Euros pour les deux jours
 - > Linéaire au niveau de l'allée centrale :
 - * 40 Euros pour 2 mètres pour les deux jours
 - * 80 Euros pour 4 mètres pour les deux jours
 - * 100 Euros pour les 6 mètres pour les deux jours

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 02/03/2023,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

